

POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Ce document a pour objet d'informer nos clients de la politique de sélection des intermédiaires financiers auxquels l'exécution des ordres est confiée par SULLY PATRIMOINE GESTION.

Pour évaluer les intermédiaires auxquels SULLY PATRIMOINE GESTION confie l'exécution des transactions, la société s'appuie sur les critères définis suivants :

- La qualité de l'exécution,
 - La qualité de la recherche de contrepartie,
 - La qualité des middle / back office.
1. **La qualité de l'exécution** : ce critère tient compte principalement du prix, du coût d'exécution, de la rapidité d'exécution, de la probabilité d'exécution et de règlement et enfin de la nature et de la taille des ordres. Les autres critères pris en compte peuvent être le respect de l'instruction, les délais d'exécution des ordres, le cours répondu par rapport à la moyenne des cotations observées depuis la transmission du gérant jusqu'à l'exécution...
 2. **La qualité de la recherche de contrepartie** : en s'appuyant sur la capacité de l'intermédiaire à trouver les valeurs demandées sur le marché et les contreparties.
 3. **La qualité des middle / back office** : rapidité de l'envoi des confirmations par les brokers, exhaustivité et exactitude des informations transmises et la disponibilité des collaborateurs.

SULLY PATRIMOINE GESTION contrôle périodiquement l'efficacité des accords d'exécution qu'elle a mis en place avec les prestataires chargés de l'exécution des ordres et procède régulièrement à une revue de sa politique.

